

PATINAGE LAVAL

Règlements - * Lauréats *

Année en cours : 1 août 2023 au 30 avril 2024

I. DESCRIPTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES PATINEURS

En s'appuyant sur le modèle de *Patinage Québec*, Patinage Laval encourage tous ses patineurs compétiteurs à développer leur plein potentiel. Pour ce faire, nous encourageons nos athlètes à se surpasser en participant à différentes compétitions.

Les lauréats sont une reconnaissance en forme de trophée ou de méritas à nos patineurs pour souligner leur succès de l'année. Ces différents trophées ou méritas sont remis aux patineurs nommés qui se sont démarqués au courant de l'année dans une même catégorie de compétition.

II. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AUX LAURÉATS

Le patineur résidant de Laval doit:

2.1 Être membre de Patinage Laval au 1er septembre de l'année en cours et avoir acquitté toutes les sommes dues à Patinage Laval avant le 30 octobre de l'année en cours (excluant les frais pour le Sport-Études).

2.2 Le patineur non résidant de Laval doit être membre de Patinage Laval pendant au moins un an (le patineur sera éligible à la deuxième année) et avoir acquitté toutes les sommes dues à Patinage Laval avant le 30 octobre de l'année en cours (excluant les frais pour le Sport-Études), sauf avis contraire émis par le conseil d'administration.

2.3 Catégories Sans limites, Pré-juvénile et plus

- Un patineur dans ces catégories (Sans limites, Pré-juvénile et plus) peut, s'il le désire, concourir dans une catégorie de compétition **supérieure** à son niveau et ce, sans perte de privilège à l'égard des programmes de Lauréats, sauf pour la compétition suivante qui détermine les lauréats pour l'année en cours.
- Championnats de section (selon la catégorie)

2.4 Pour la catégorie Pré-juvénile, le patineur sera admissible au lauréat pour une période de 2 ans seulement.

2.5 Catégories STAR

Pour être admissible aux Lauréats, le compétiteur doit avoir participé aux compétitions déterminées par le comité des bourses et lauréats de la saison en cours, soit du **1^{er} août 2023 au 30 avril 2024**.

- Un patineur dans la catégorie STAR peut, s'il le désire, concourir dans une catégorie de compétition **supérieure** à son niveau et ce, sans perte de privilège à l'égard des programmes de Lauréats, sauf pour la compétition **Invitation Laval** qui détermine le lauréat pour l'année en cours.
- Un patineur de la catégorie STAR ne pourra être gagnant du Lauréat (trophée) plus de 2 fois dans une même catégorie.

2.6 Catégories Adulte

Seules les catégories suivantes sont éligibles :

- Style libre ouvert d'introduction adulte et Style libre bronze adulte (seront dans la même catégorie).
- Style libre argent et OR (seront dans la même catégorie).
- Pour être admissible aux Lauréats, le compétiteur devra obligatoirement être âgé de plus de 18 ans au 1^{er} juillet de l'année en cours.
- Le patineur devra obligatoirement avoir participé aux compétitions déterminées durant la saison en cours, soit du 1^{er} août 2023 au 30 avril 2024.
- La sélection sera faite à partir du système de pointage de Patinage Canada (Québec).

III. Absence à une compétition déterminée

3.1 En cas de blessure, le compétiteur, devra fournir un certificat médical prouvant qu'il ne pouvait pas faire la compétition. Le compétiteur pourra remplacer la compétition manquée par une autre sauf s'il s'agit des sections ou d'une compétition provinciale. Le remplacement devra être approuvé par le comité des bourses et Lauréats.

3.2 Pour toute autre raison, un compétiteur qui s'absente à une compétition déterminée pour le calcul (sauf les sections), sera pénalisé en ce qui a trait aux lauréats. Une note de 0 lui sera attribuée pour la compétition manquée.

3.3 Il est de la responsabilité des compétiteurs et des parents de valider les résultats utilisés pour le calcul sur la page *En route vers les Lauréats* du site internet. La date limite pour une demande de correction est le 10 mars 2024.

IV. Modalités d'admissibilité des compétiteurs aux Lauréats/Mérites

4.1 Tout compétiteur répondant aux critères d'admissibilité décrits à l'article II, peut être admissible à être nommé pour les lauréats.

V. Évaluation des candidats pour les Lauréats/Mérites

5.1 Les membres du comité Bourses et Lauréats agiront à titre de comité de sélection afin de procéder à l'attribution des bourses et des lauréats.

5.2 Les membres du comité doivent s'assurer du respect des critères d'admissibilité et de l'admissibilité du candidat à la catégorie où il est inscrit. Dans le cas où les informations reçues d'un patineur compétiteur permettent de conclure que ce candidat n'est pas admissible pour cette catégorie, le comité de sélection peut rejeter sa candidature ou, avec la permission du candidat, transférer sa candidature dans la catégorie appropriée.

Compétitions DÉTERMINÉES 2023-2024

Catégorie	Compétitions
Sans limites	<ul style="list-style-type: none">• Invitation Laval• Finale Régionale – Laval• Championnats Section• 1 compétition au choix ¹
STAR 5 à OR	<ul style="list-style-type: none">• Invitation Laval• Finale Régionale – Laval• 2 compétitions au choix ¹
Adulte	<ul style="list-style-type: none">• Invitation Laval• Finale Régionale – Laval• 2 compétitions au choix ²
Synchro	<ul style="list-style-type: none">• Invitation Laval

¹ **Au choix parmi les invitations de compétitions confirmées et éligibles pour la région de Laval.**

(Exemple : St-Eustache, Rosemère, Lachute, Terrebonne, Maurice-Richard, Repentigny, Mascouche)

² Au choix parmi les compétitions éligibles et confirmées, soit les invitations, les régionales, estivales ou autres.

Catégorie	Simple	Couple/Danse
Pré-Juvenile	<ul style="list-style-type: none"> • Invitation Laval • Finale Régionale – Laval • Souvenir George-Éthier • Championnats de Section 	<ul style="list-style-type: none"> • Invitation Laval • Championnats Section • 1 compétition au choix ¹ (si applicable) • Souvenir George-Éthier
Juvenile	<ul style="list-style-type: none"> • Invitation Laval • Finale Régionale– Laval • Souvenir George-Éthier • Championnat de Section 	<ul style="list-style-type: none"> • Invitation Laval • Souvenir George-Éthier • Championnats Section • 1 compétition au choix ¹ (si applicable)
Pré-Novice Novice	<ul style="list-style-type: none"> • Invitation Laval • Souvenir Georges-Éthier • Championnats de Sous-section • Championnats Section 	<ul style="list-style-type: none"> • Invitation Laval • Souvenir George-Éthier • Championnats de Sous-section • Championnats Section
Junior Sénior	<ul style="list-style-type: none"> • Invitation Laval • Souvenir Georges-Éthier • Championnats de Section 	<ul style="list-style-type: none"> • Souvenir George-Éthier • Championnats de Section

Les compétitions obligatoires pourraient être remplacées par des compétitions de niveaux supérieures.

VI. CATÉGORIES – LAURÉATS

Lauréats - Trophées

Isabelle Brasseur	STAR 5 (Femme / Homme)
Trophée du Vice-président	STAR 6 (Femme / Homme)
Trophée du président	STAR 8 (Femme / Homme)
Steven Bélanger	STAR 10 (Femme / Homme)
Annik Schmidt	OR (Femme / Homme)
Cynthia Phaneuf	Pré-Juvenile (Femme)
Maxim Lippé	Pré-Juvenile (Homme)
Joanie Rochette	Juvenile (Femme)
Kurt Browning	Juvenile / Pré-Novice (Homme)
Josée Chouinard	Pré-novice (Femme)
Linda Lafond	Novice / (Femme)
Donald Jackson	Novice / (Homme)
Elizabeth Manley	Junior / (Femme)
Brian Orser	Junior / (Homme)
Karen Magnussen	Senior/ (Femme)
Elvis Stojko	Senior / (Homme)
Jean-Michel Bombardier	Pré-juvenile et plus (Couple)
Candy Jones & Don Fraser	Pré-juvenile et Juvenile (Danse)
Patrice Lauzon & Marie-France Dubreuil	Pré-Novice et plus (Danse)
Trophée Annie Bellemare	Adulte Style libre ouvert intro ET style libre bronze
Trophée Roger Forget	Adulte Style libre argent ET OR

Lauréats / Méritas

Dans toutes les catégories, le gagnant sera récipiendaire du trophée/Lauréats et les deux compétiteurs suivants recevront un méritas de performance.

Pour les assistants de programme, le patineur ayant reçu le plus mémos favorables sera récipiendaire du trophée/Lauréats et les deux assistants suivants recevront un méritas de performance.

Patineurs niveau PP, un patineur par école se mériteras un certificat de performance.

VII. CALCUL DU POINTAGE POUR LES LAURÉATS

Tous les patineurs compétiteurs doivent participer aux compétitions déterminées pour le calcul durant la saison selon leur catégorie. Voir le tableau des compétitions page 3 et 4.

7.1 Chaque patineur compétiteur admissible aux Lauréats se verra attribué un pointage correspondant à la somme des pointages (CPC) obtenus pour chacune des compétitions déterminées auxquels il a participé durant l'année en cours. La somme des notes obtenues aux compétitions déterminées pour le calcul déterminera le classement.

7.2 Le patineur compétiteur qui passe en finale se verra attribuer un bonus équivalent à 10% de la note obtenue au cours de la classification de la compétition.

7.3 En cas d'égalité, la somme des notes techniques obtenues dans chacune des compétitions déterminées pour l'année en cours sera utilisée pour départager les compétiteurs.

7.4 Si un patineur compétiteur obtient un *bye* pour une compétition Internationale en simple, le même pointage que celui utilisé par Patinage Québec sera utilisé pour le calcul des lauréats. Cependant, ce pointage ne sera utilisé que pour la catégorie pour laquelle le compétiteur a reçu le *bye*.

Ex: Un patineur compétiteur doit faire Georges-Ethier en simple et en couple. Il obtient un bye pour aller aux Internationaux en simple. Il pourra bénéficier du pointage de Patinage Québec pour le simple mais n'aura pas de points pour le couple.